

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 24 JUIN 2011**

**L'an deux mil onze et le vingt quatre juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame PERN-SAVIGNAC, Maire.**

**Présents :** Madame BAYOL Cathy, Messieurs BIAU Lucien, CASTELIS Jean-Pierre, JOUANY Claude, Mesdames RICARD Mireille, LAURES Aline, Messieurs OGBURN Patrick, LAGANE Joël, BONNAFE Gérard.

**Absents excusés :** Mesdames BOCQUET Christiane (pouvoir), MAGUET Jocelyne (pouvoir), ESCABASSE Sophie (pouvoir), Monsieur DUJARDIN Eric (pouvoir).

**Absent :** CAGNAC Jean-Luc.

**Secrétaire de séance :** Madame BAYOL Cathy.

**Secrétaire de Mairie :** Madame Régine DURAND

Madame le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil municipal du 13 mai 2011 approuvé et paraphé par tous.

**I – DELIBERATIONS**

**1 – Classement et déclassement des voies RD 958 – Chemin de Ronde.**

Madame le Maire rappelle qu'une demande d'échange de voies entre le département et la commune avait été proposée par courrier en mai 2009.

Suite à ce courrier les services de Conseil Général proposent de procéder à cet échange. Ainsi la voie communale dite « Chemin de Ronde » deviendrait une route départementale et la RD 958 qui traverse le village serait communale. Mr Jouany propose d'évoquer avec le Conseil Général le projet de dissimulation des réseaux avec le SDE sur une portion du Chemin de Ronde pour que ce projet soit maintenu après l'échange.

Madame le Maire propose de voter pour accorder le classement / déclassement de ces voies, de lancer la procédure avec le Conseil Général et l'autoriser à signer une convention pour l'enquête publique et la procédure à suivre.

Vote : Pour : 14 à l'unanimité.

**2 – Attribution du marché de travaux de la voirie communale programmation 2011.**

Madame le Maire rappelle les zones de voirie choisies pour être améliorées et le travail fait avec Mr Pomet de la DDT.

Comme tous les ans ce programme est subventionné par le Conseil Général à hauteur de 17 217 €.

Les parties sélectionnées pour 2011 sont :

- la VC n° 1 de Montricoux à Bourdoncle,
- La rue des Templiers,

L'appel d'offre a été lancé le 18 avril 2011.

Suite à l'ouverture des plis par la commission d'appel d'offres le 19 mai 2011, l'entreprise ETPL et V présentant l'offre la plus avantageuse a été retenue.

Madame le Maire propose de voter pour choisir cette entreprise.

Vote : pour 14 à l'unanimité.

### **3 - Attribution du marché pour la réfection des cours de l'école maternelle et primaire.**

Suite aux projets de travaux décidés lors du budget 2011, un appel d'offres pour la réfection des cours de l'école maternelle et primaire a été lancé le 13 mai 2011.

Suite à la réunion d'ouverture des plis du 7 juin 2011, la commission d'appel d'offres propose, après analyse, de retenir l'entreprise Eurovia qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse soit 48 801,50 € H.T.

Vote : pour 14 à l'unanimité.

### **4 – Constitution d'une commission d'appel d'offres permanente.**

Cette commission existe déjà mais il est nécessaire de mentionner l'aspect permanent. Elle est convoquée à chaque appel d'offres et est chargée de l'ouverture des plis, de l'analyse des offres, et du choix des entreprises pour les travaux.

Cette commission est constituée d'un président, Madame le Maire, de 3 Titulaires et 3 Suppléants.

Suite aux échanges, sont proposés :

Titulaires : Mr Jouany Claude  
Mr Castelis Jean-Pierre  
Mr Dujardin Eric

Suppléants : Mr Ogburn Patrick  
Mme Bayol Cathy  
Mme Delmas Mireille

Vote : pour 14 à l'unanimité.

## **II – QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ Jury d'assises :

Suite à la réunion du dernier Conseil Municipal, deux personnes avaient été désignées par tirage au sort. L'une d'elle ne peut être retenue par le Tribunal du fait de son âge. Ainsi un nouveau tirage a lieu pour la remplacer (Barroso Anne Epouse Padié).

### ➤ Projet de panneau photovoltaïque sur le toit des futurs ateliers municipaux :

Suite à la proposition de Mr Cagnac lors du Conseil Municipal du 13 mai 2011, Madame le Maire s'est rapprochée de l'architecte des Bâtiments de France et d'une société pour étudier la faisabilité.

Monsieur Ogburn présente les propositions de la Société WEOLIS.

Dans notre situation, il n'est pas possible d'envisager de louer le toit à une société car la superficie n'est pas suffisante.

Les simulations effectuées par la société présentent un investissement de 102 000 € H.T.

Suite au calcul proposé en fonction du prix du Kw acheté par ERDF, du temps de l'emprunt, beaucoup de questions subsistent.

Ainsi, suite à la discussion, le Conseil Municipal décide d'abandonner cette possibilité.

➤ Contrat d'engagement :

Madame le maire a rencontré le président du Conseil Général pour aborder avec lui les projets de la commune et les aides financières qui peuvent être attribuées. Monsieur le Président propose de faire un contrat d'engagement qui permet d'aider au mieux la commune pour les projets envisagés dans les trois années futures. Ce type de partenariat amène les élus à recenser et planifier les projets.

Le contrat est signé suite à ce choix, à l'étude du coût et des aides possibles. Après signature, le conseil général verse 1/3 de la subvention avant de commencer les travaux ce qui est un avantage certain.

Le Conseil Municipal est invité à réfléchir et à proposer les projets possibles.

La commission travaux propose :

- La construction d'un bâtiment communal,
- La mise aux normes de l'accessibilité handicapé aux toilettes de l'ensemble des établissements recevant du public (salle des fêtes, stade).
- Isolation thermique des bâtiments communaux essentiellement les menuiseries pour réaliser ensuite les économies de coût d'énergie et limiter les déperditions.
- Des travaux au stade sont préconisés du fait du passage en ligue de l'équipe. Pour mettre aux normes les vestiaires, le coût de ces projets doit être chiffré et ce thème sera repropose au prochain conseil municipal.

➤ Le Big Bang des Arts :

Le festival mis en place par l'ADDA 82 s'étale sur 4 semaines et propose de nombreux spectacles et animations essentiellement pour les scolaires.

L'ADDA propose à notre commune d'accueillir ce festival en 2012 (du 12 mars au 9 avril 2012).

Mme Conte invite le Conseil Municipal à proposer les modalités exceptionnelles de mise à disposition de la salle des Fêtes.

Le déroulement de ce festival à Montricoux est une chance et suite aux échanges, le Conseil Municipal charge Mme Conte de proposer à l'ADDA 82 une participation aux frais de 800 € et la gratuité des spectacles pour les enfants de l'Ecole.

➤ Projet de schéma départemental de coopération intercommunale.

Une discussion s'installe à partir des documents envoyés par la préfecture.

Le Conseil Communautaire doit aussi prendre une délibération sur ce dossier.

Il est proposé de réexaminer cette question au prochain conseil, suite à la décision des membres de la communauté de communes et d'information prises sur la Communauté de communes du Quercy Vert.

La séance est levée à 23 h.